

LES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Approuve les comptes administratifs du budget communal et budget de l'eau.
- Approuve l'affectation des résultats de ces deux budgets.
- Décide de solliciter un prêt de 4 600 € à taux bonifié de 1,28% par le Conseil général auprès de la Caisse d'Épargne pour une durée de 10 ans. Ce prêt sera affecté aux travaux du bâtiment communal.
- Accorde une subvention exceptionnelle de 250 € pour l'organisation de la course cycliste du 10 mai au Chatenet.

Séance du 8 avril

Cette séance a été consacrée à l'installation du Conseil Municipal. Les diverses commissions ont été mises en place. Les délégués et correspondants aux différents organismes ont été désignés. Toutes ces informations seront plus largement étayées dans le prochain bulletin municipal qui paraîtra au cours de l'été.

Informations :

« Un village Français » saison 6. Plus de photos du tournage sont visibles sur le site de la mairie : www.saintdenisdesmurs.fr

La salle polyvalente et les lieux de tournage (L'Usine et ses abords) ont été mis à disposition de l'équipe cinématographique d' « Un village Français, saison 6 » le 18 avril 2014.



Tournage de l'équipe à l'Usine



Axelle Maricq alias **Rita** et Nicolas Gob alias **Jean Marchetti** maquillés et habillés dans la salle polyvalente transformée en loge géante pour l'occasion !



Vedettes malgré eux : ces petits jumeaux de Châteauneuf la Forêt, se sont retrouvés dans les bras de leur maman Rita... le temps d'un épisode.

Séance du 24 avril

Au cours de cette séance, la nouvelle équipe municipale, à l'unanimité :

- Adopte les budgets primitifs 2014.
- Décide de ne pas augmenter le taux des trois taxes communales.
- Accepte le renouvellement d'adhésion à l'ADM 87 (Association Départementale des Maires de la Haute-Vienne) moyennant une participation de 0,1907 € par habitant.
- Décide de l'exonération de la taxe d'aménagement sur les locaux artisanaux ainsi que les abris de jardin à compter du 1^{er} janvier 2015.
- Décide de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 2 % pour les nouvelles constructions.

Informations :

Les journées du Patrimoine

Samedi 20 septembre, M. RIOU proposera une visite commentée du site de Villejoubert.